



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

n/réf : ECO119955LC-ER

Paris, le 19 septembre 2011

Le Président

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Agriculture, de
l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité
et de l'Aménagement du Territoire
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

La ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, a lancé en juin 2011, un appel à projet d'opérations expérimentales d'offres de compensation des atteintes à la biodiversité.

Je souhaite vous dire toute l'importance que la FNSEA porte aux opérations expérimentales qui pourraient être menées en France métropolitaine et Outre Mer sur ce thème.

Nous constatons que notre pays n'a pas su mettre en place les outils nécessaires pour maîtriser une artificialisation effrénée des terres de production agricole, là où la forêt tire mieux son épingle du jeu. Une perte importante de biodiversité ordinaire s'en est suivi en même temps que les agriculteurs étaient dépossédés d'une part notable de leur potentiel de production alimentaire.

Même si les lois Grenelle et de modernisation agricole expriment une volonté d'infléchissement, sur le terrain les difficultés perdurent. Et le nouveau schéma national d'infrastructure de transport (SNIT), décidé par l'Etat dans la foulée des lois Grenelle, apparaît comme beaucoup plus consommateur d'espaces agricoles et semi-naturels que le précédent SNIT et donc encore plus destructeur de biodiversité.

C'est dire combien la FNSEA est vigilante sur les dispositifs visant à privilégier l'évitement et la réduction des impacts négatifs sur la biodiversité créé par les aménagements et les ouvrages. Il ne faudrait pas que soit privilégiée une compensation qui permet de puiser dans le potentiel de production agricole pour contre balancer les atteintes portées au milieu.

La FNSEA ne comprendrait pas que des grands groupes ou des opérateurs totalement extérieurs à l'agriculture accaparent ce « nouveau marché » de la compensation alors même que sont en jeu les droits de propriété et d'usage du sol, la valorisation des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité, le maintien de l'agriculture de production, les dispositifs de soutien publics communautaires, les relations entre bailleurs et preneurs, etc.

L'implication de la Profession agricole en tant que partenaire incontournable doit être reconnue et encouragée. Nous avons écrit en ce sens à Madame la Ministre de l'Ecologie pour lui demander de reconnaître sa place – notamment celle de la FNSEA et de son réseau local – dans le suivi de la réalisation des projets qui seront retenus fin octobre 2011. En ce sens l'appui du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche nous paraît souhaitable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Xavier BEULIN

